

## COMPTE RENDU

### Conseil Municipal du 28 juillet 2020

**Présents** : Béatrice BERTRAND, Pauline ROMERA, Joëlle CHAUVET, Michel BOYER, Fanny WLODAZ, Christian MUXART, Romain MOSTACCHI, Robert CRAIG, Nicole BERT, Guillaume LARIS, Marc ESCLARMONDE, Julien LARIS, Pascal COLOMER, Alain ROUMIGUIÉ, Olivier PERISSET

**Représentés** :

**Secrétaire de séance** : Madame Pauline ROMERA

*La séance est ouverte à 19h00*

#### **2020\_047 - DUREES D'AMORTISSEMENT DES BIENS - BUDGET CENTRE DE SANTE PUBLIC**

*POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0*

Le Maire indique au conseil municipal qu'il convient de fixer les durées d'amortissement applicables aux biens acquis, installations et aménagements à venir sur le budget du centre de santé public.

L'amortissement est la constatation comptable de la dépréciation de la valeur des éléments d'actifs et permet de dégager les ressources nécessaires à leur renouvellement.

Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Les durées retenues doivent correspondre à la durée de vie estimée du bien. Il est proposé de fixer les durées d'amortissements à 5 ans.

**Le conseil municipal,**

**DECIDE** d'amortir l'ensemble des investissements prévus sur le budget rattaché "CENTRE DE SANTE PUBLIC" sur 5 ans : Logiciel, Mobilier divers, Matériel de bureau, Matériel médical, Matériel informatique.

#### **2020\_048 - MODALITÉS D'INSCRIPTION DES PROVISIONS BUDGÉTAIRES**

*POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0*

Madame le Maire indique que suite au renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de se prononcer sur les modalités d'inscription des provisions budgétaires qui peuvent être budgétaires ou semi-budgétaires.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**

**DECIDE** que l'inscription des provisions sera **d'ordre BUDGETAIRE** sur le budget communal, le budget centre de santé public et le budget station-service.

## **2020\_049 - BUDGET PRIMITIF 2020 - STATION SERVICE**

*POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0*

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif STATION SERVICE 2020 proposé par la commission des finances, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	3 805.34 €	3 805.34 €
Section d'investissement	2 366.65 €	2 366.65 €
TOTAL	6 171.99 €	6 171.99 €

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu le projet de budget primitif,

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** le budget primitif STATION SERVICE 2020 présenté :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

## **2020\_050 - BUDGET PRIMITIF 2020 - CENTRE DE SANTE PUBLIC**

*POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0*

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif CENTRE DE SANTE PUBLIC 2020 proposé par la commission des finances, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	82 380.00 €	82 380.00 €
Section d'investissement	31 000.00 €	31 000.00 €
TOTAL	113 380.00 €	113 380.00 €

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu le projet de budget primitif,

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** le budget primitif CENTRE DE SANTE PUBLIC 2020 présenté :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

## **2020\_051 - BUDGET PRIMITIF 2020 - COMMUNAL**

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif COMMUNAL 2020 proposé par la commission des finances, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 437 334.52 €	1 437 334.52 €
Section d'investissement	489 058.24 €	489 058.24 €
TOTAL	1 926 392.76 €	1 926 392.76 €

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu le projet de budget primitif,

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** le budget primitif COMMUNAL 2020 présenté :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

*Départ de Marc Esclarmonde*

## **2020\_052 - TARIFS REPAS RESTAURANT SCOLAIRE ET PARTICIPATION DE LA COMMUNE**

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Madame le Maire laisse la parole à Madame Joëlle Chauvet qui rappelle le contrat en cours avec la société API RESTAURATION pour la fourniture des repas du restaurant scolaire de Tuchan. Elle informe que les prix sont actualisés (+0.83%) par API RESTAURATION à compter du 1er septembre 2020.

	Ancien prix		Nouveau prix API	
	HT	TTC	HT	TTC
REPAS ENFANT	3,21	3,39	3,24	<b>3.41</b>
REPAS ADULTE	3,49	3,69	3,53	<b>3.72</b>
PIQUE-NIQUE ENFANT	3,94	4,15	3,96	<b>4.18</b>
PIQUE-NIQUE ADULTE	4,15	4,38	4,18	<b>4.41</b>

Madame le Maire demande de bien vouloir valider les tarifs des repas cantine et de voter l'éventuelle participation de la commune pour les enfants domiciliés à Tuchan, la commission proposant la prise de charge de 0.61€ par repas enfants de Tuchan.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

**VALIDE et FIXE** les tarifs suivants :

- Repas enfants : 3.24 € HT soit 3.41 € TTC
- Repas Adultes : 3.53 € HT soit 3.72 € TTC
- Pique-nique enfants : 3.96 € HT soit 4.18 € TTC
- Pique-nique adulte : 4.18 € HT soit 4.41 € TTC

**FIXE** la prise en charge d'une participation de 0.61 € TTC/"repas enfant" pour les enfants domiciliés à Tuchan.

**AUTORISE** le Maire à signer les conventions avec les communes voisines qui souhaiteraient prendre en charge une participation au coût du repas des enfants habitant leur commune.

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant au contrat API RESTAURATION fixant l'actualisation des tarifs.

### **2020\_053 - DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SEIN DU SYNDICAT "AGENCE DE GESTION ET DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE" (A.GE.D.I)**

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Madame le maire informe le Conseil municipal qu'à la suite de son élection en date du 4 juillet 2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La collectivité relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

#### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **DESIGNE** Monsieur Michel BOYER, Adjoint au maire, domicilié 2 rue des Tilleuls, 11350 TUCHAN, mb.tuch@orange.fr, 06 83 10 86 46, comme délégué de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

*La séance est levée à 22h10*

*Le secrétaire de séance,  
Pauline ROMERA.*

*La Présidente,  
Béatrice BERTRAND.*